

Pour une imposition plus juste sur les dépenses obligatoires

Actuellement, le contribuable jurassien est doublement "taxé" en ce qui concerne la déduction des primes de l'assurance de base de la caisse maladie.

D'un côté, la LAMAL oblige légalement à contribuer aux coûts du système de santé par une prime où, soit-dit en passant, le canton du Jura brille par sa cherté. Même si l'on choisit la "bonne" caisse, cette prime a donc un minimum incompressible. Chaque contribuable a l'obligation légale de s'acquitter de cette somme.

De l'autre côté, le canton fixe un montant à déduire dans sa déclaration, montant qui est évidemment bien en deçà de la somme payée, même avec la caisse la moins chère du canton. Ceci a pour effet que la différence entre la prime et la déduction n'est pas nulle et est par conséquent imposée, comme si le contribuable avait toute jouissance de cet argent!

Dans ce système, les premiers lésés sont évidemment les familles avec enfant(s) pour lesquelles la différence prime/déduction se chiffre rapidement en milliers de francs.

Afin de soulager quelque peu les contribuables jurassiens, mais surtout pour que l'imposition devienne plus juste, le groupe UDC demande au Gouvernement:

- Que la déduction de l'assurance de base soit basée sur la prime la moins chère possible dans le canton avec la franchise minimum et mise à jour chaque année.

Delémont, le 10 février 2008

Le responsable

Damien Lachat

